

MAIRIE
DE
LIMPIVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté de réglementation temporaire de stationnement

LE MAIRE

15 août 2023

Arrêté n°31/2023

Nous, Maire de la Commune de LIMPIVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par Monsieur le Président du Comité des Fêtes visant à réglementer le stationnement en vue de l'organisation du vide grenier le mardi 15 août 2023,

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement dans l'intérêt de la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 :

Le lundi 14 août 2023, à partir de minuit jusqu'au mardi 15 août 2023 à 20 heures, il sera interdit de stationner les véhicules sur le parking de la salle des fêtes Jean Ferrère.

Article 2 :

Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de VALMONT, Monsieur le Président du Comité des Fêtes seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera remise.

L'arrêté sera affiché au niveau du parking de la salle des fêtes.

Fait à LIMPIVILLE, le 10 août 2023

LE MAIRE,

REGIS GOSSELIN

